

DE LA
QUESTION DES SUCRES

En 1843.

DE L'ABSOLUE NÉCESSITÉ D'EN FINIR
AVANT
DE LA

QUESTION DES SUCRES

En 1843.

Paris,

IMPRIMERIE DE GIRAUDOT ET JOUAUST,
RUE SAINT-MARCEL, 215.

AVRIL 1843.

DEPARTMENT OF THE SENATE
NO. 5019

DE LA

QUESTION DES SUCRES

EN 1843.

ET

DE L'ABSOLUE NECESSITE D'EN FINIR
AVEC ELLE.

PAR M. MURET DE BORT.

PARIS DE L'INDUSTRIE.

Paris,

IMPRIMERIE DE GUIRAUDET ET SOUAST,
RUE SAINT-HONORE, 218.

AVRIL 1843.

DEPARTMENT DE LA GUYANE

EN 1843

A

2019

DE LA

QUESTION DES SUCRES

EN 1843.

Se faire lire après tant de publications sur le même sujet, dire des vérités à des intérêts rivaux, qui tous ont exagéré plus ou moins leurs souffrances et leurs droits, sans les mécontenter tous à la fois, c'est une tâche difficile; je l'entreprends néanmoins.

Je l'entreprends, certain de ma parfaite liberté d'esprit sur la question, de ma parfaite indépendance pour la résoudre, certain d'avoir étudié les faits autant qu'il était en moi, et trouvant d'ailleurs le sujet trop vaste pour une discussion de tribune.

Je reconnais que les colonies ont été mises à de rudes épreuves. Après le sucre de betteraves est venue tout au moins prématurément la menace d'émancipation. Quand il leur aurait fallu s'outiller de nouveau, s'engager à grands frais dans des améliorations, pour se défendre des em-

piétements subventionnés du sucre indigène, on a, je le crains, ébranlé leur avenir et découragé les capitaux qui pouvaient les secourir.

Toutefois les colonies ne peuvent raisonnablement prétendre faire revivre un passé qui n'est plus, et retrouver ces prix qu'elles appellent *leur prix nécessaire*. Là comme ailleurs il y a nombre de producteurs dans de mauvaises conditions, et plus qu'ailleurs des producteurs insoucians vivant en dehors de leurs affaires. Ce n'est pas à ceux-là de faire le cours; ce n'est pas aux traïnards à régler la marche de l'industrie : ceci à l'adresse du sucre indigène comme à l'adresse du sucre colonial.

Au reste, l'avilissement du prix de leur sucre est un malheur que nos colonies partagent en ce moment avec les autres pays producteurs. Cet avilissement, dont au point de vue de la consommation il faudrait s'applaudir, si tout entier il était la conséquence des progrès du producteur, constitue une perte sèche aussi bien dans les Antilles espagnoles que dans nos Antilles; planteurs et armateurs là et là en savent quelque chose.

Le commerce d'armements se plaint en France depuis quelques années; il a aussi ses épreuves en Angleterre. Deux de nos quatre grands ports languissent; je souhaite pour eux une meilleure fortune sans beaucoup l'espérer. Les deux autres,

par suite d'une position privilégiée et à l'aide d'un assez grand mouvement d'affaires, développent dans leur sein une certaine diffusion d'aisance, sans y créer cependant de grands capitaux. Le Havre, ne pouvant avec la large subvention offerte par l'état organiser sa compagnie de bateaux à vapeur transatlantiques, nous a donné la mesure de ses forces.

Les gens des ports de mer n'ont pas besoin qu'on prenne en main leur cause; leurs exigences pourront bien quelquefois la compromettre, mais ils ne la laisseront jamais périlcliter, ils sont trop vigilants et trop persévérants pour cela. Faut-il dire et croire avec quelques uns d'entre eux que, lors même que le sucre serait plus chèrement produit à l'extérieur qu'à l'intérieur, il serait de bonne administration de l'y aller encore chercher? Je suppose qu'ils ne sont pas tous aussi exclusifs, je suppose qu'ils ne demandent plus, comme ils l'ont essayé une fois, qu'on bouleverse l'assiette de nos grandes industries nationales en vue d'un commerce tout extérieur.

Mais, dans l'intérêt de ces industries, dans l'intérêt de leur développement, nous devons désirer avec eux qu'une part légitime soit faite aux débouchés du dehors, débouchés moins certains, moins réguliers que ceux du marché intérieur; mais qui n'en viennent pas moins faire nombre;

débouchés qui ne sauraient être négligés, surtout quand ils se rencontrent dans des pays lointains, purement agricoles, livrant les produits bruts de leur sol en échange de nos produits européens, où se résument beaucoup d'art et beaucoup de main-d'œuvre. Soyons conséquents, ne restons pas incomplets : ce n'est pas sans doute pour laisser les bassins de nos ports vides d'arrivage que nous les relions à si grands frais, à l'heure qu'il est, par des chemins de fer avec l'intérieur du pays et nos frontières de terre.

Le sucre indigène a rendu quelques services; il ne faut être injuste avec aucune des industries engagées dans le débat. Les services agricoles qu'il fait sonner si haut, et dont tout bas il rit tout le premier, je les conteste; ses services industriels, je m'empresse de les reconnaître. Grâce à lui, les procédés de fabrication ont fait de véritables progrès. Ces procédés peuvent être transportés partout où la nature, plus libérale de la matière saccharine, la donne avec plus d'abondance que sur notre sol, et y développer la production sans être obligé d'agrandir la culture; le tout au profit de la consommation.

Le sucre indigène a droit de vivre, il est bon qu'il vive, mais qu'il vive à son corps défendant, à la sueur de son front. Si le pays a cru devoir payer un peu chèrement les frais de son éduca-

tion ; ce n'est pas une raison pour lui constituer indéfiniment une pension alimentaire.

Voilà les trois intérêts qui, chacun de leur côté, font appel à l'opinion publique et y rencontrent chacun des sympathies différentes. Malheureusement chacun a démesurément grandi la face de la question qui le regardait. Malheureusement, au milieu de ces exagérations contradictoires, la vérité s'est obscurcie, des préventions se sont accréditées. De là, pour les esprits détachés de toute préoccupation, sans parti pris d'avance, sans système arrêté, doutes et perplexité. Ce sont ceux-là cependant à qui en définitive il appartient de trancher le litige.

PRODUCTION ET CONSOMMATION DES SUCRES.

Surface cultivée. — Importance attachée au commerce du sucre. — Nécessité de possessions coloniales, de marchés réservés, d'une navigation nationale, de marchandises d'encombrement. — Du travail national et du système protecteur. — Production en 1791 et 1831. — Lois générales qui règlent la consommation. — Consommation en 1821, 1831, 1841, en Angleterre et en France. — Illusions sur l'accroissement indéfini de la consommation. — Phases commerciales de nos colonies. — Guerre à mort du sucre colonial et du sucre indigène.

Sept cent millions de kilog., c'est le chiffre auquel on peut évaluer le sucre de cannes que

livre le commerce à la consommation du globe. Les consommations locales dans les lieux de production restent en dehors. On exagérerait la fabrication du sucre de betteraves en Europe en la portant à plus de 70 millions de kilog.

Moins de deux cent quatre-vingt mille hectares plantés en cannes, de cinquante mille hectares cultivés en betteraves, suffisent à cette tâche; surface inférieure à celle de la moitié d'un de nos départements. Certes voilà un grand rôle que jouent quelques petits coins de terre dans le monde commercial et dans le revenu des états.

Les grandes comme les petites puissances attachent beaucoup d'importance au commerce du sucre de cannes. Comme matière imposable, c'est une abondante source de revenus, revenus progressant avec la consommation, et pouvant, une fois qu'elle est bien établie et la denrée à bon marché, se prêter, en cas de besoin, à quelque chose d'additionnel. Là n'est pas toute l'importance : occasion d'échange avec l'extérieur, alimentation régulière de marine marchande, moyen (dans de certaines limites) de recrutement pour la marine militaire, le commerce des sucres à ces divers titres justifie la part qu'il prend aux préoccupations de nos hommes d'état et qu'il va prendre à nos débats parlementaires.

Les marchandises d'encombrement suscepti-

bles de développer utilement un grand matériel naval n'étant pas nombreuses, aucune ne mérite d'être négligée; elles sont pour la France, les vins et eaux-de-vie exceptés, presque nulles au départ; cela se comprend.

Un pays avancé en civilisation, un pays manufacturier, rend sous un petit volume et une grande valeur les matières premières qu'il importe sous un grand volume et une petite valeur. Un bâtiment frété de quincaillerie fine et de tissus de coton représentera la valeur de cinquante bâtiments chargés de fonte en saumon ou de cotons en balles. Ce fait au reste se reproduit pour les transports par terre aux approches d'une grande capitale et par les mêmes motifs. Les chariots de roulage apportent tous à Paris beaucoup plus de poids qu'ils n'en rapportent; observation qui mérite d'être tenue en note par ceux qui régleront les pentes de nos chemins de fer.

Le sucre figure au premier rang parmi les marchandises d'encombrement importées par notre pavillon. Les cotons, les céréales, les graines oléagineuses, ne l'emploient que pour une faible part, le cinquième environ; les houilles, la fonte et les cuirs, pour un tiers: provenance anglaise, ces produits minéraux sont dévolus pour les deux autres tiers au pavillon anglais, et la brièveté de leur transport ne représente d'ailleurs qu'un vé-

ritable cabotage. (Voir à la note 1 la série de nos importations d'encombrement.)

Règle assez générale : les pays qui produisent les matières encombrantes les portent eux-mêmes là où ils les vendent ; ayant de grandes masses à écouler , il est naturel qu'ils s'organisent pour avoir à leur disposition des moyens réguliers d'évacuation : c'est le cultivateur qui vient au marché y porter ses denrées.

L'Angleterre elle-même , malgré son grand attirail maritime , malgré son système long-temps exclusif de toute autre navigation , est obligée de recevoir la plus grande partie de ses cotons par les bâtiments des Etats-Unis , la plus grande partie des bois et des céréales de la Baltique par les bâtiments de la Baltique. Le tableau n. 2 , extrait des documents qu'elle fait publier , indique la constante infériorité de son tonnage avec ces pays agricoles. Sans ses colonies de l'Amérique du Nord , des Antilles , du Cap , de Maurice , de l'Océanie , sa pêche de la baleine , son royaume marchand des Indes-Orientales , sans tous ses commerces réservés , elle ne couvrirait pas comme elle fait les mers lointaines de son pavillon.

Les colonies sont-elles une possession utile , indispensable pour une nation du premier ordre ? Question souvent controversée et question à résoudre diversement suivant la nature des pos-

sessions, la nature d'esprit du possesseur, son degré de hardiesse et de persévérance, suivant surtout le degré d'avancement et d'exubérance en industrie et en population de la nation qui entreprend.

Toutefois il n'y a pas à discuter s'il convient à la France d'avoir dans l'océan Atlantique, là où est l'avenir des grandes affaires maritimes, là où déjà elle achète et vend tous les jours, des colonies qui ne sont pas seulement des points de relâche, mais en même temps de grandes fermes, de grandes cultures pourvoyeuses de ses navires; des colonies qui sont pour son commerce une invitation permanente à fréquenter ces riches parages et la garantie d'un fret certain si le retour vient à lui manquer ailleurs.

On reproche aux armateurs de nos ports le jaugeage mesquin de leur matériel, la timidité de leurs entreprises, les affaires qu'ils se laissent enlever, les cotons qu'ils laissent conduire aux Américains; comment veut-on qu'ils construisent sur une grande échelle pour fréter à bas prix si on ne leur fournit pas l'occasion d'utiliser ces grands bâtiments dans de doubles voyages, et de se récupérer ainsi par un plus fréquent usage d'une grande mise hors? Un armateur, s'il est certain non seulement de trouver du sucre, mais encore de le pouvoir vendre en France après

l'avoir chargé, n'hésitera pas à changer son matériel ; il s'organisera pour faire dans la même année un voyage de coton aux Etats-Unis, un voyage de sucre aux Antilles. Les deux récoltes se prêtent à cet échelonnement. Son navire nouveau transportera une fois 1,800 barriques de sucre, l'autre fois 2,500 balles de coton. Otez-lui le sucre, il ne conduira plus le coton, et demeurera oisif avec ses anciens bâtiments à petit tonnage jusqu'à ce qu'ils pourrissent dans les bassins de nos ports sans reconstruction probable.

Mais voilà bien d'autres conséquences à redouter si vous-mêmes vous ne faites pas votre navigation ; si à ce commerce vous employez des *intermédiaires*, si vous vous adressez à des facteurs, vous compromettez vos industries, vous exposez leurs débouchés extérieurs. Sans doute vous n'avez pas la prétention de fournir le globe de cotonnades à bas prix, vous n'êtes pas le géant producteur : ce rôle est dans d'autres mains ; et en vérité, quand on considère ce qu'il pourra coûter, on n'ose pas le leur envier ; mais enfin quelques spécialités vous appartiennent : vous êtes l'oracle du goût, son plus habile metteur en œuvre ; vos tissus fins, vos meubles, vos ornements, vos modes, vos confections, sont goûtés et préférés partout où vous les faites connaître ; bagage fort léger, il est vrai, pour l'entretien d'une navigation, mais

cependant qui a besoin de n'être porté, offert, livré, que par vous.

Il importe donc que vous sachiez où est votre consommateur, que vous vous mettiez en rapport direct avec lui, que vous suiviez de l'œil ses habitudes, ses fantaisies, pour être avec elles toujours à l'heure et jamais devancé. Provoquez le besoin là où encore il sommeille, satisfaites-le là où il se révèle; à vous ce soin, producteurs; ne le laissez à autrui si vous ne voulez qu'on ne vous exploite et bientôt qu'on ne vous supplante. D'où la nécessité pour vous d'alimenter par de lourdes importations cette navigation qu'il vous faut régulière et que vos exportations seules ne sauraient soutenir; d'où l'impérieuse nécessité du commerce des sucres chargés dans nos colonies, chargés à l'étranger; d'où enfin le malheur de cette illusion qui voudrait nous faire considérer comme une œuvre providentielle la production du sucre indigène et sa substitution à la production exotique.

Gardons cette ressource pour les mauvais jours, j'y consens; nous la retrouverons quand nous en aurons besoin, nous la développerons alors sur une aussi large échelle que nous le voudrons; mais, pour Dieu, ne lui sacrifions pas le présent, qui n'en a que faire, n'abandonnons pas si facilement un puissant encourage-

ment maritime, qui, loin de nous coûter, vient emplir le trésor; ne l'abandonnons pas quand nous croyons devoir conserver des encouragements, comme les primes de la morue et de la baleine, qui viennent y puiser largement; ce serait agir à la façon de Pénélope, faire d'une main et défaire de l'autre.

Ici un mot de science économique, un mot sur le *travail national*, sur le *système protecteur*; très probablement on usera et on abusera de ces mots dans la discussion. Trois forces concourent à la production, tantôt isolément, tantôt ensemble et dans des proportions différentes: le sol, les bras et l'intelligence de l'homme, et ses capitaux accumulés.

L'étendue du sol a ses bornes, sa faculté productrice a ses bornes et ses règles; arrivée à une certaine limite, une culture plus parfaite rend à peine ce qu'elle coûte. A de certaines latitudes la nature refuse tout à fait certaines productions, ou les donne en moindre quantité, en moindre qualité.

L'industrie, au contraire, une fois pourvue de matières premières, ne connaît pas ces restrictions. Avec quelque persévérance, quelques sacrifices au début, elle s'implante partout, partout elle devient également fructueuse; elle n'est l'œuvre d'aucun climat particulier, le privilège d'aucune race; partout où il y a des bras bien diri-

gés, des capitaux à son service, après un certain apprentissage elle arrive au même prix de revient.

De là, au sein d'une même nationalité, perpétuelle et j'ajoute utile concurrence entre les bras et les capitaux, qui se multiplient et se disputent les emplois ; de là certitude pour le consommateur de se pourvoir chez ses nationaux de produits fabriqués, en abondance et à des conditions raisonnables.

Privilage pendant ce temps là pour le sol, qui reste limité à sa primitive étendue et dans sa faculté productive, quand à sa surface tout se développe indéfiniment : population, outils, capitaux, besoins de matière alimentaire, besoins de matières à mettre en œuvre. Faut-il lui conserver ce privilège sans concurrence aucune, laisser ainsi l'équilibre se rompre sans songer à le rétablir, renoncer aux ressources que l'on peut emprunter à des pays limitrophes ?

S'il est une denrée agricole qu'il vaut mieux produire chèrement que l'acheter à ses voisins, le blé ; si l'indépendance et la sécurité d'une nation sont à ce prix, faut-il pour les autres s'imposer les mêmes privations, la même contrainte ? Est-il raisonnable de s'obstiner surtout à produire artificiellement chez soi ce qu'ailleurs une nature plus vigoureuse, un soleil plus chaud, un climat plus propice, départissent avec plus de

libéralité ? Que ne parle-t-on de planter à grands frais du coton dans le midi de la France pour faire cesser le tribut payé aux Etats-Unis ? La Normandie ne devra-t-elle pas aussi s'affranchir du Bordelais et de la Bourgogne en convertissant quelques uns de ses gras pâturages en vignobles acides ?

La terre a ses spécialités : à l'Amérique, à l'Asie, leurs productions ; à l'Europe les siennes ; qu'elles s'échangent, mais qu'elles ne s'excluent pas : ce serait se montrer ingrat envers la prodigalité et la variété de la nature.

Le sol de France a nombre de cultures aussi profitables que la betterave à sucre, nombre de cultures qui réclameraient la même somme de main-d'œuvre. La betterave n'est préférée que parce que le trésor la subventionne ; la subvention fait le sucre indigène, et non pas le soleil. Ne forçons pas la nature ; allons demander à l'Amérique, à nos propriétés d'Amérique, les produits américains, et surtout ne faisons pas intervenir le système protecteur dans une thèse où il ne peut être invoqué qu'à l'aide d'une fausse application et pour le faire conclure à des absurdités.

L'enquête faite en 1832 par ordre du parlement anglais sur la détresse des colonies occidentales évalue à 9,556,000 quintaux (1) la production to-

(1) Le quintal anglais représente environ 50 kilogrammes.

tales du sucre avant 1791. Les possessions anglaises figurent dans cette somme pour 2,600,000 quint., les possessions françaises, Saint-Domingue et l'île Maurice, y compris, pour 4,400,000.

Alors la France était à la tête d'une magnifique exploitation coloniale; 165 millions de valeurs étaient le fruit de ce travail agricole : 37 millions pour les consommations métropolitaines, le reste pour la consommation étrangère; en échange, 80 millions de marchandises d'Europe s'expédiaient de France aux colonies.

En se reportant à la même enquête anglaise on trouve pour 1831 le chiffre de 14,310,000 quint. comme celui de la production générale du sucre brut, mais les rôles sont changés : les colonies anglaises y figurent pour 4,700,000 quint., la France n'y figure plus que pour 1,700,000 quint.

Maurice est devenue possession anglaise, Haïti est devenu ce que deviendront toutes les Antilles, si un jour ou l'autre la civilisation européenne est obligée de déguerpir devant la race noire, possession inculte, sauvage, infructueuse aux yeux de ceux qui la détiennent, richesse perdue pour le monde tout entier.

De 1791 à 1815 la guerre paralysa le commerce colonial; elle entrava tout à la fois la production et la consommation. Les Antilles fran-

çaises et les Antilles espagnoles ne pouvaient écouler leur sucre et leur café que par l'intermédiaire des neutres, qui, après avoir fait escale aux Etats-Unis, venaient vendre en Hollande leur cargaison. La population noire dépérissait à défaut de renouvellement possible ; les croiseurs anglais arrêtaient la traite ; les colons étaient ruinés.

Pendant les Anglais, pour être les maîtres des mers, ne souffraient pas moins de cet état de choses. Leurs colonies réclamaient 40 et 50 fr. par quintal, comme le prix nécessaire au port de la colonie (enquête anglaise de 1807) ; ils faisaient valoir l'enchérissement successif de tous les approvisionnements qui leur venaient du dehors ; les risques de mer s'étaient aggravés, le fret et les primes d'assurances s'étaient élevés ; la consommation en Angleterre était restreinte par des droits que le retour de la paix a permis depuis de réduire ; sur les rivages opposés le sucre était traqué par le système continental, et un décret de Berlin (3 février 1810) l'imposait à 300 par 100 kil. dans l'empire français.

On parle encore avec une certaine frayeur de ce sucre à 5 fr. la livre, alors si petitement consommé en France ; que ces temps reviennent, comment déjeuner sans le sucre indigène ? Quand on s'en préoccupe on n'oublie qu'une chose : c'est que la cherté était plus le fait du décret que le fait

de la guerre ; c'est que , si le maître l'eût voulu , ses sujets auraient mangé du sucre à moins de 25 sous la livre ; c'est qu'alors on attendait des deux côtés à la fois à la liberté des neutres.

Aujourd'hui le maître et le système du maître ne sont plus ; aujourd'hui les États-Unis ont assez grandi pour faire respecter la neutralité de leur pavillon , et leur volonté , qui jamais ne recule , n'y ferait pas défaut.

A la paix de 1815 les colonies françaises ont retrouvé leur marché privilégié ; elles ont pu se recruter des travailleurs qui leur manquaient ; à leur aide , elles ont développé une production , qui , surexcitée qu'elle était , n'a pas toujours assez sérieusement consulté les conditions où elle se plaçait , et s'est préparé des mécomptes.

Pendant ce temps là les Antilles espagnoles , qui travaillaient un sol vierge et fécond , qui ajoutaient tous les jours par l'introduction des noirs des exploitants nouveaux à ceux qu'elles avaient déjà dans leur population métisée , sont devenues la concurrence la plus menaçante pour toute la production saccharine et les régulateurs des cours sur tous les marchés ouverts ; aujourd'hui elles dominent plus que jamais ces marchés ; main-d'œuvre abondante , terrains plus riches , dépenses allégées par leur commerce sans monopole , voilà les éléments de cette primauté.

L'exportation du sucre des colonies anglaises sur les marchés de l'Europe était déjà devenue difficile avant que l'émancipation l'eût rendue tout à fait impossible. Aussi l'Angleterre, qui avait décrété l'abolition de la traite en 1807, a-t-elle dû poursuivre cette même abolition successivement chez tous ses rivaux producteurs, et employer toute son habileté, toutes ses influences, pour partout faire adopter les principes que la première elle avait proclamés.

Aujourd'hui que l'émancipation a apporté dans sa production coloniale un trouble bien plus profond que la suppression de la traite, un trouble qu'elle n'aurait jamais soupçonné, elle doit vouloir et poursuivre partout l'émancipation; il lui faut la partie égale; à défaut de produire le sucre aussi économiquement que ses rivaux, il faut que ses rivaux le produisent aussi chèrement qu'elle; sa sollicitude, si elle se ralentissait dans cette tâche, serait bientôt provoquée par ses planteurs. Les enquêtes de 1807 et 1832 font foi de leurs incitations.

Ce n'est pas dans l'Inde où elle trouvera du sucre en grande quantité, du sucre à bas prix pour alimenter son commerce d'exportation. On a dit et on a imprimé à ce sujet de véritables contes orientaux. Si le sucre se produisait aussi facilement que l'on veut bien le dire dans les pa-

rages asiatiques, les Etats-Unis, qui les fréquentent et qui consomment beaucoup de sucre, les Etats-Unis, qui, en véritables négociants, achètent et commandent les marchandises partout où on consent à leur vendre à bon marché, en rapporteraient plus qu'ils n'en rapportent. Qu'on consulte à cet égard leurs états d'importations.

En 1816 la France a reçu de ses colonies 17,000,000 kil. de sucre. Cette quantité, successivement accrue jusqu'en 1832, se maintient depuis cette époque entre 80 et 85,000,000, avec des alternatives qui se rattachent à des saisons plus ou moins favorables, sans qu'il y ait de variations dans la surface cultivée.

En 1816 le prix du sucre brut était au Havre, droits acquittés, de 90 fr. les 50 kil. ; il est aujourd'hui de 56 fr.

En 1816 le prix du sucre blanc dans les raffineries de Paris était de 1 fr. 80 c. le demi-kil., aujourd'hui de 85 c. Les procédés améliorés de nos raffineries ont beaucoup aidé à sa baisse.

La consommation s'est développée régulièrement, toujours avançant et ne revenant jamais sur ses pas, comme il arrive quelquefois en Angleterre : 3,200,000 kil., c'est la marche de son accroissement annuel. On s'explique comment certaines années paraissent en désaccord avec ce chiffre, en faisant la part de l'anticipation ou du

retard des spéculateurs et raffineurs dans leurs approvisionnements, si l'on groupe les années par périodes de quatre ou cinq, on retrouve constamment cette progression de 3,200,000 kil. (Voir à l'appendice le n. 3.)

La consommation obéit à diverses influences :

La baisse des prix, qui la grandit là où elle est déjà, et la provoque là où elle n'est pas encore ;

Le développement de la richesse, à l'aide de laquelle la consommation s'élève à la hauteur du produit, quand le produit ne descend pas à la portée du consommateur ;

Le goût des consommations de luxe, qui donne chaque jour plus d'empire à des besoins factices ;

Enfin l'augmentation de la population.

Voici le tableau de la consommation comparée, en France et en Angleterre, à trois époques différentes :

ANGLETERRE.				FRANCE.			
		1821				1821	
Prix	33 shs.	Consommation		Prix acquitté		Consommation	
Droit	27	dem.-k.		au Havre,		dem.-k.	
	— 60	3 056 882 000		les 50 k. 69 f.		83 200 000	
		1831				1831	
Prix	25			Id.			
Droit	24	3 787 391 000		Id.	66	149 500 000	
	— 49						
		1841				1841	
Prix	41			Id.			
Droit	24	3 600 000 000		Id.	57 50	216 000 000	
	— 65						

Si la consommation en France est susceptible de nouveaux développements, il ne faut pas cependant s'en exagérer les progrès possibles, soit qu'on veuille nous peindre la betterave et ses assolements couvrant dans l'avenir toutes nos campagnes enrichies, soit nos vaisseaux chargés de sucre couvrant toutes les mers.

Il ne faut pas surtout, avec les distractions d'un esprit supérieur, dire, comme on l'a fait en 1840 à la tribune (*Moniteur*, p. 980), que, la consommation ayant passé de 40,000 kil. en 1820, à 120 millions en 1840, on pouvait espérer que dans vingt ans elle s'élèverait à 360 millions; ce serait substituer une progression géométrique à une progression arithmétique; ce serait faire que, de deux personnes dont l'une a vingt ans et l'autre quarante, la seconde en aura nécessairement quatre-vingts quand la première en aura quarante.

Quoique le sucre soit entré dans nos habitudes, il ne vient qu'après des besoins plus pressants, pour beaucoup encore, à satisfaire. Avant de songer à en faire l'alimentation générale, on devra donner du pain blanc à ceux qui ne mangent que du pain noir, répandre l'usage de la viande et du vin, que le peuple ne connaît guère qu'aux jours de fête et de débauche, mieux vêtir les mal vêtus, mieux loger ceux qui sont insalubrement entassés. Pour arriver là il y a encore

du chemin, et c'est là cependant où se dirigera l'aisance avant de toucher au sucre.

Ce ne sont pas 5 à 10 centimes de baisse par livre qui provoqueront cette grande consommation, dont on s'est fait un argument chaque fois qu'on a voulu pousser l'administration à lâcher la proie pour courir après l'ombre, à dégrever le chiffre de l'impôt pour avoir plus de matière imposable. L'administration fera sagement de résister à ces conseils, auxquels une fois elle a cédé, chaque fois que de nouveau on voudra les lui donner. Il faudrait descendre le prix du sucre à 25 ou 30 c. la livre pour en faire une consommation populaire. Il faudrait abandonner l'impôt; ce n'est pas aujourd'hui le cas.

Quelque perfectionnement que l'on apporte aux colonies pour obtenir du sirop en évaporation une plus grande quantité de sucre cristallisable, quelque supériorité de nuance qu'on atteigne par un plus grand emploi de noir animal, quelle que soit la plus grande quantité de jus extrait de la canne par une pression mieux combinée, tous ces avantages considérables sur les lieux de production s'amoindrissent en arrivant aux consommateurs.

Supposez en effet que le planteur obtienne par une meilleure fabrication un tiers de plus en poids de son exploitation sans augmenter sa cul-

ture; supposez que ses frais de production jusqu'à l'embarquement, la rente de la terre et la rémunération de son industrie non comprises, ressortent actuellement dans de bonnes conditions à 15 fr. les 50 kil.; son prix de revient descendra alors de 15 fr. à 11 fr. 50 c., en admettant qu'il ne se retienne pas quelque chose pour amortir ses appareils perfectionnés. Ce sera 3 fr. 50 c. de réduction, en France, sur le prix du sucre, et en définitive une réduction de 5 à 6 pour 100; la réduction ne portera que sur un des éléments constitutifs du prix sans affecter les autres: voilà ce qu'on perd trop de vue quand on exalte la révolution que devront faire les nouveaux appareils dans le prix du sucre et dans sa consommation.

Le prix du sucre ne saurait donc décroître sur les marchés de l'Europe si on conserve les conditions qui l'y affectent. Déjà il est à peine rémunérateur pour celui qui le produit, et bientôt ce producteur va être de plus en plus entravé dans son exploitation agricole par la transformation future du régime colonial. En supposant que dans l'amélioration de son industrie proprement dite il trouve de nouvelles ressources, il faut qu'elles lui profitent tout entières; dans son état actuel de détresse il ne saurait les partager avec

le consommateur, et en attendant il faut même que les prix se relèvent un peu.

Cet état de détresse de nos colonies, qui l'a causé et à quelle époque remonte-t-il ?

A dater de 1816, production toujours croissante pour répondre aux besoins de la métropole, qui consommait d'autant plus qu'elle s'éloignait davantage de la grande conflagration européenne et qu'elle en réparait les désastres, le sucre étranger venant en aide à la consommation. En 1820 et 1822, à la suite de la crise commerciale de 1819, baisse des prix, récrimination des colons contre l'emploi du sucre étranger, et élévation du droit différentiel qui les protégeait contre sa rivalité.

Bientôt le marché français semble ne plus leur suffire; ils voudraient se faire garantir à toujours des bénéfices exagérés qui n'étaient que le fait d'une situation exceptionnelle. C'est le trésor qui se charge de faire les frais de leur bienvenue sur les marchés étrangers, et dans ce but il rembourse 120 fr. à leur sucre quand il sort, après en avoir reçu à son entrée 70 fr. 78 c. Aussi, malgré la crise qui en Europe vient affecter le prix des sucres en 1829, 1830, 1831, quand ces prix, en Angleterre, tombent de 35 sch., qu'ils étaient à l'entrepôt en 1827, à 24 sch. en 1831, la dépré-

ciation, en France, ne marche pas aussi vite; la prime soutient l'exportation en raffiné; elle atteint en 1832 un chiffre jusque alors inconnu, et rembourse 19 millions à ceux qui en avaient payé 12.

En 1833 les chambres se ravisent; la prime est abolie, une grande ressource est enlevée à la production coloniale au moment même où un nouvel antagoniste, le sucre de betterave, grandissant dans l'ombre, se dispose à lui disputer ce marché intérieur, qui déjà ne lui suffisait plus.

Grâce cependant à la reprise des sucres, à leur prix mieux soutenu sur les places du dehors en 1834, 1835 et 1836, les exportations de France se continuent, et font autant de place au sucre indigène.

La fièvre commerciale de 1836 une fois passée, les prix retombent de plus en plus, pour ne se relever qu'un moment en 1840, aux menaces de guerre. La métropole hésite devant l'envahissement du sucre de betterave; elle procède par des palliatifs impuissants et stériles en 1837 et 1840: sans écoulement possible à l'extérieur, où les cours sont encore plus avilis, les deux sucres nationaux s'épuisent en luttes intestines; ils paient alors tous les deux un peu cher la surexcitation qui leur avait été imprudemment donnée, au sucre colonial par les surtaxes et les primes de

1826, au sucre de betterave par une immunité trop long-temps prolongée. (Voir le n. 4.)

On a souvent attribué à la présence du sucre étranger, qui vient se faire raffiner en France pour alimenter le commerce du dehors, une grande influence sur cet état de choses. L'influence existe ; mais on l'exagère, on la définit mal.

Assurément il comprime l'essor des sucres coloniaux et indigènes au dessus d'un certain degré ; assurément, dans le moment actuel, pouvant se livrer au Havre à 61 fr. 75 c. après la surtaxe acquittée, il les empêche l'un et l'autre d'arriver à cette limite, c'est évident ; mais on ne saurait prétendre qu'il les cloue à celle de 56 fr.

Il a une influence inévitable et qui s'exercerait lors même que l'entrée du marché français lui serait interdite. Il la faut expliquer.

Les pays qui réservent, par des surtaxes bien combinées, leur marché à leurs colonies, comme la France et l'Angleterre, ne peuvent assurer à ces colonies des prix élevés qu'à la condition d'en absorber entièrement la production. Si une partie de cette production, quelque faible qu'elle soit, est obligée, à défaut de consommateurs intérieurs, d'aller chercher fortune ailleurs, là où les privilèges lui manquent, elle y subit la loi commune, l'avalissement commun. C'est alors qu'elle préfère le plus souvent diminuer de ses préten-

tions pour rester sur le marché national ; mais c'est alors aussi que , réagissant sur tout l'approvisionnement de ce marché , elle change les conditions de son équilibre , et l'enveloppe dans une commune baisse. On aura beau faire , tous les marchés réservés qui auront de l'excédant seront toujours obligés de se balancer avec les marchés du dehors.

— Autres influences dont on ne me paraît pas avoir assez tenu compte : c'est d'abord la rencontre , la concentration du sucre de betterave et du sucre de canne dans le bassin de la Seine , le sucre indigène se fabriquant aujourd'hui presque exclusivement dans quatre départements qui en sont limitrophes , le sucre colonial y arrivant chaque année en plus grande quantité par le port du Havre , et y arrivant en compagnie du sucre étranger , à qui des changements dans la législation des sucres annoncés à l'avance font toujours espérer une certaine part dans notre consommation.

On comprend que ces rivaux , mis en présence dans un étroit rayon , s'y livrent une guerre à mort , et que Paris , ce grand régulateur , transmette au reste de la France le mouvement de baisse qui succède à chacune de leurs luttes.

Dans l'enquête faite en 1829 sur la question des sucres , les raffineurs , les commerçants , se

plaignaient (pages 92 et suiv.) d'une hausse périodique sur le sucre se produisant habituellement au moment des arrivages, et provoquée par la crainte des acheteurs de manquer leur approvisionnement s'ils laissaient passer cette occasion. L'observation était juste ; la position était à l'avantage du vendeur ; il exploitait l'empressement de l'acheteur.

Le sucre de betterave est venu changer la situation ; il est venu exaucer outre mesure les vœux des raffineurs. Se produisant sur le marché long-temps après les arrivages coloniaux, s'y produisant successivement, mensuellement, à dater d'octobre, il est venu donner l'assurance aux acheteurs d'un approvisionnement régulier ; il les a débarrassés du soin de se hâter, de se pourvoir à l'avance, de se disputer la marchandise ; il a enfin éteint la spéculation, sans laquelle un marché, abandonné aux besoins lents et sans éclat de la consommation journalière, est toujours plus ou moins languissant.

Tout cela était naturel, tout cela devait se passer ainsi ; mais les producteurs coloniaux et indigènes n'en ont pas moins souffert ; le consommateur seul y a trouvé son compte : c'est déjà quelque chose.

DU SUCRE DE BETTERAVES.

Illusions sur les mérites agricoles du sucre indigène. — Ses tentatives à concentrer sa production dans les grands établissements et dans le département du Nord. — Importance de la betterave à sucre comparée à celle des autres plantes sarclées. — Caractère du droit sur le sucre colonial. — Préférence à donner à d'autres encouragements agricoles. — Situation de l'industrie du sucre indigène. — Résultats probables de l'égalité des droits.

On s'est long-temps passionné en France pour le sucre de betteraves. En France on aime les champs : le sucre devait y répandre la vie et la richesse. On en avait fait le messie de l'agriculture ; il lui apportait la lumière, il allait la régénérer. Beaucoup d'intéressés l'ont dit, beaucoup de croyants l'ont répété, et quelques illusions subsistent encore.

Si ces illusions n'avaient pas coûté plus de 100 millions au trésor, si on ne proposait pas sérieusement de faire continuer indéfiniment par le trésor ce régime de sacrifices, il faudrait les abandonner au temps et ne pas discuter avec elles.

On a dit que cette fabrication prendrait de plus en plus le caractère agricole ; chaque petite ferme devait bientôt faire son sucre sans manipulations dispendieuses. « Quant à la supériorité » des grandes manufactures sur les petites, disait

» un déposant dans l'enquête de 1836 , c'est une
» théorie générale dont l'application à la sucre-
» rie de betteraves est on ne peut pas plus fausse. »
Voyons les faits. Nombre de manufactures, après
des essais peu fructueux, ont été obligées de fer-
mer. Qui a fermé, qui a résisté?

En classant les manufactures qui ont existé par
chiffres de production, on en trouve

426 qui produisaient de 5,000 à 100,000 kil.,
142 de 100,000 à 200,000 kilog. et au dessus,
les 142 produisant plus que les 426 ensemble.

Sur les 142 que j'appellerais grandes, 11 seu-
lement ont fermé, moins de 16 p. 100;

Sur les 426 petites, 158, 37 p. 100 environ.

Entre les grands et les petits établissements,
entre la prédominance du caractère industriel ou
du caractère agricole, on le voit, la question est
définitivement jugée.

On a dit que la betterave, qui avait dû néces-
sairement débiter par les départements les plus
avancés en culture, ne tarderait pas à se répan-
dre de là sur toute la France, et à y disséminer
les avantages qu'elle menait à sa suite. « Les fa-
» briques qui résisteront le mieux, disait-on dans
» l'enquête de 1839, et qui ont le plus d'avenir,
» sont précisément celles qui sont établies dans
» les départements les plus arriérés. »

A l'encontre de ces espérances, sur 18,864

hectares cultivés en 1842 en betteraves à sucre,	
4 départements des plus riches, le Nord, le Pas-de-Calais, la Somme, l'Aisne,	
ont ensemencé	15,267 h. 19 c.
5 autres départements, Oise,	
Saône-et-Loire, Puy-de-Dôme,	
Moselle et Côte-d'Or	1,725 46
Enfin 30 autres départe-	
ments ensemble	1,871 84
	<hr/>
	18,864 h. 49 c.

Voilà donc ce trésor agricole qui devait changer la face de la France, se répandre partout, se fixer surtout dans les départements les plus arriérés :

Sur 54 millions d'hectares, la betterave à sucre en occupe 18 mille ;

Sur 86 départements, elle ne se produit que dans 39 ;

Dans ces 39, un seul, le département du Nord, fournit la moitié de la production totale ; et sur les 38 autres il en est 30 qui n'ensemencent pas chacun une moyenne de 60 hectares. 60 hectares, sur une superficie de 600,000 hectares environ par département, quelle richesse pour chacun d'eux !

La betterave à sucre, on le voit, quitte peu à peu tout ce qui n'est pas le département du Nord, pour s'y concentrer dans un rayon de quelques

lieues, là où des terres déjà en parfaites conditions agricoles n'avaient pas besoin de ses leçons. En 1842, on a ensemencé 973 hectares de moins qu'en 1841, et cette diminution porte principalement sur le Pas-de-Calais, l'Aisne et la Somme. Pendant que ces 3 départements restreignaient leurs cultures, le Nord les augmentait.

Si maintenant on veut apprécier la place que tient relativement aux autres cultures dans le département du Nord -- son quartier général -- la betterave, qui tient ailleurs une place minime et presque inaperçue, on trouve, en fait de plantes sarclées, qu'elle est primée dans ce même département

Par la pomme de terre, dont le chiffre dépasse	12,000 hect.
Le lin	10,000
Les légumes secs.	11,000
Le colza	29,000

Indépendamment de 200,000 hectares en céréales de toutes sortes, et 69,000 hectares en prairies naturelles et artificielles.

Et cependant la pomme de terre, le lin, le colza, y sont abandonnés à leurs propres forces.

Et cependant le trésor n'est pas obligé de subventionner la fécule de pomme de terre, ce qui n'empêche pas la fécule d'arriver tout aussi bien que le sucre des départements du Nord, et en quantité, sur le grand marché de Paris.

Puisqu'il faut une prime à la betterave, pourquoi la pomme de terre, le lin et le chanvre, n'en réclameraient-ils pas une à son exemple? La pomme de terre, qui nous assure contre les disettes et les chertés excessives; le lin et le chanvre, qui occupent en France 260,000 hectares, c'est-à-dire quinze fois plus d'espace que la betterave, et qui, après avoir été l'occasion d'un emploi considérable de main-d'œuvre agricole, deviennent dans les opérations de filature et de tissage un emploi encore plus considérable de main-d'œuvre industrielle!

Un droit de 4 pour 100 environ protège le lin contre l'importation étrangère quand le sucre de betteraves, qui, comme le sucre colonial, est protégé contre le sucre étranger par une surtaxe de 30 pour 100, voudrait conserver une seconde protection de 30 pour 100 contre le sucre colonial.

C'est dans cette dernière prétention qu'est l'abus, qu'est la confusion; c'est pour les faire prévaloir qu'on invoque mal à propos le principe de la protection due au *travail national*! On oublie que l'impôt sur le sucre de cannes n'a pas été établi pour protéger le sucre de betteraves; il existait déjà quand le sucre de betteraves n'existait pas encore: c'est un droit *fiscal*, ce n'est pas un droit *protecteur*.

Le droit *protecteur* du sucre de betteraves ce

sont les 20 fr. par 100 kilog. qui grèvent le sucre étranger; voilà ce que la loi a fait pour être fidèle au système protecteur, qui est la religion économique de la France, en faveur de l'industrie de nos colonies, tout aussi nationale que celles qui s'exercent sur le sol français; voilà ce que peut réclamer le sucre indigène, qui n'a ni d'autres droits ni d'autres titres. Si momentanément on a été plus loin, si, quand le sucre indigène aurait devoir être bientôt en mesure de payer 45 fr., le fisc s'est relâché et ne lui a demandé que 10 fr., puis 15 fr., puis 25 fr., en agissant ainsi au lieu de procéder en vertu d'un principe, on a dérogé pour lui à la règle commune, et aujourd'hui on doit tendre à y rentrer.

Assurément, si la betterave à sucre avait dû tenir la moitié des promesses merveilleuses que l'on faisait en son nom, si elle avait dû faire défricher toutes les terres incultes, couvrir nos campagnes de trèfles, de luzernes, intercaler des récoltes légumineuses entre les trois céréales qui se suivent précédées par de longues jachères, multiplier à l'infini nos races ovines et bovines: **TRENTE OU QUARANTE MILLIONS**, le produit tout entier de l'impôt sur le sucre, ce n'eût pas été assez pour encourager une si heureuse rénovation.

Mais 6,600,000 francs annuellement sacrifiés

sont beaucoup trop quand il ne s'agit que de gratifier des intérêts individuels, de faire hausser exceptionnellement quelques portions de terre, non pas parce qu'une culture plus habile les a disposées à de plus abondantes récoltes, mais parce qu'elles sont à la porte d'une fabrique de sucre qui reçoit une immunité du trésor ; c'est beaucoup trop quand il ne s'agit que de faire tripler le prix des engrais et de faire vendre 20 francs les 1000 kil. des betteraves, qui, dans des conditions normales de production, ne valent pas 15 francs.

Singuliers progrès agricoles, en vérité, que ceux qu'on fait consister dans l'élévation du prix des denrées, au lieu de les faire consister dans leur abondance ! Comme si l'Angleterre était plus riche que nous par cela même qu'elle est obligée de vendre son blé à ses consommateurs à 6 ou 7 francs de plus l'hectolitre qu'en France nous ne le vendons aux nôtres ! Singuliers avantages pour un pays que d'avoir à payer plus chèrement la rente du sol s'il ne doit pas en faire sortir de plus amples récoltes ! Valeurs factices qui disparaissent avec les circonstances exceptionnelles auxquelles elles se rattachent et qu'un gouvernement sage doit prendre garde de provoquer !

Veut-on faire le sacrifice annuel de ces 6,600,000 francs au profit des progrès agricoles,

puisque c'est toujours aux sympathies agricoles qu'on en appelle dans cette question? Il y a, dans ce but, à en faire un emploi plus judicieux, un emploi mieux réparti.

Au lieu de les concentrer dans les plus riches départements du nord, qu'on les distribue partout, sous forme d'encouragement, à la betterave *disette* (la betterave des bestiaux); qu'on offre, par exemple, 50 francs de prime à chaque hectare ensemencé, et avec la même somme on encouragera 132,000 hectares au lieu de 18 mille; on aura trouvé le moyen de rendre plus commune cette viande, contre la rareté de laquelle on se récrie, si on consacre aux bestiaux la récolte entière des 132,000 hectares au lieu de n'y réserver que les résidus de la récolte de 18,000 hectares.

Ou bien encore, qu'on alloue cette somme de 330 francs que reçoit chaque hectare cultivé en betteraves à sucre — remise de 22 francs par 100 kilog. sur 1,500 kilog. de sucre obtenus — à chaque hectare de stériles bruyères ou de montagnes dénudées que le propriétaire aura plantées ou ensemencées en bois, et chaque année 18,000 hectares viendront s'ajouter à nos richesses forestières au profit de la régularité de la température et de l'alimentation de nos cours d'eau.

Les terres des départements du nord, lors même qu'à défaut de profit le sucre y serait aban-

donné, n'en resteront pas moins d'excellentes terres, des terres éminemment productives, et la population qui bine dessus des betteraves y binera des pommes de terre, du lin et du colza : les cultures pourront varier, mais le sol fertile ne cessera pas de fournir du travail aux bras qui le cultivent aujourd'hui.

Toutefois, je le répète, je ne suis pas partisan de la suppression de cette industrie; elle a déclaré à diverses reprises, et il y a long-temps déjà, qu'elle pourrait bientôt supporter des droits égaux. Je demande que le principe en soit posé dans la loi, et que l'exécution graduée y soit déterminée avec tous ses degrés et toutes ses époques.

Je divise les fabricants en trois catégories :

Ceux qui, par leur habileté personnelle et une position bien choisie, peuvent produire en concurrence avec les colonies et à égalité de charges;

Ceux à qui l'inégalité actuelle est indispensable pour réaliser des profits;

Ceux enfin pour qui elle est insuffisante, qui ont été frappés à mort du jour de l'établissement de l'impôt, et qui n'ont prolongé leur existence industrielle qu'avec des sacrifices de tous les jours et dans l'espoir de l'indemnité ou d'une amélioration dans les prix.

Assurément, si l'industrie du sucre de better-

rave avait dû exercer l'influence agricole que des esprits illusionnés en avaient espéré ;

Si au tort de n'avoir pas réalisé ces espérances elle ne joignait pas le tort plus grand de porter le trouble dans nos relations coloniales, dans ces éléments de notre puissance maritime ;

Si enfin notre système politique et commercial était combiné de telle manière qu'il fût non seulement sans danger, mais même désirable pour le pays, que, dans un temps plus ou moins prochain, le marché français tout entier fût réservé au sucre indigène :

A ces conditions je ne lui marchanderais pas les sacrifices du trésor : ce n'est pas alors sur la première catégorie de producteurs que je réglerais le chiffre des immunités à donner au sucre indigène ; je descendrais beaucoup plus bas ; je consentirais à être beaucoup plus large et beaucoup plus patient.

Mais, dans la position des choses, prolonger indéfiniment l'inégalité entre les deux productions, ce serait tout à la fois une injustice, un dommage et une faute.

Devant le retour à l'égalité sagement gradué, un certain nombre de fabriques mal posées succomberont, je ne me le dissimule pas ; il en sera de même tôt ou tard dans nos colonies pour un certain nombre de planteurs. Là et là le succès

est à certaines conditions d'aptitude et d'assiette bien choisies ; mais en même temps que se fera ce travail d'épuration , ce qui devra survivre aura une existence plus affermie.

Le fabricant de sucre indigène ne subira plus alors la loi de tout ce qui l'entoure. On a exagéré le fermage de certaines terres , le prix des engrais , le prix de la betterave ; quand l'agriculture parlait de ses progrès futurs sous le patronage du sucre , on aurait dû supposer qu'à l'aide de ces progrès il lui serait possible d'abaisser le prix de la betterave ; chaque jour au contraire elle l'élevait.

Tout rentrera dans sa condition normale ; le fabricant sérieux sera débarrassé de la pire des concurrences , de la concurrence des gens qui se ruinent à faire de l'industrie , et en même temps qu'il trouvera un marché moins disputé , il obtiendra à des conditions plus raisonnables les éléments de sa production.

L'égalité , c'est le droit commun. Un gouvernement est mal venu de vouloir pondérer par des droits différentiels des industries nationales ; il est malhabile à le faire. Régler leurs débats en en immolant une , simplifier par le sabre la question de rivalité , c'est dur et imprévoyant tout à la fois.

La pondération est une source d'erreurs ; la

suppression pourrait être un jour une source de regrets ; en abandonnant les deux industries à leurs propres forces , le champ de bataille restera à la mieux constituée , et la conscience du juge sera plus à son aise.

DU PROJET MINISTÉRIEL.

Remaniments successifs de la législation des sucres. — Nouvelle ressource pour le budget. — Traité de commerce avec le Brésil. — Sa situation avec la France et l'Angleterre. — La France devenant le grand marché de sucre de l'Europe. — Vice du projet mis en regard de ses avantages. — Si les Chambres peuvent poser le principe de l'expropriation , il ne leur appartient pas d'en déterminer le chiffre. — De l'émancipation compliquant la question des sucres. — Paysans français ; esclaves des Antilles. — Effets économiques de l'émancipation dans les colonies anglaises. — Accroissement d'importation , signe erroné de leur prospérité. — L'expérience des colonies anglaises est une leçon à méditer.

En 1837 et en 1840 la législation des sucres a été remaniée ; à chaque tentative le sucre indigène s'est écrié qu'on allait le tuer. Dans la bouche de fabricants encore inexperts , cette appréhension était sincère ; ils ne voyaient que les mécomptes qui leur étaient personnels et ne soupçonnaient pas toute la vitalité de leur industrie bien pratiquée.

Le sucre indigène a vécu , il a vécu malgré ses charges nouvelles ; il a vécu malgré la déprécia-

tion toujours croissante du marché ; il s'accommoderait du *statu quo*, pourvu qu'on le consacrat.

Les colonies repoussent le *statu quo* ; après six années de souffrances la mesure de leurs sacrifices est épuisée ; elles ont une population nombreuse à faire vivre , et à faire vivre de la culture du sucre. Si les terres du département du Nord, si la population qui les cultive , peuvent produire le lin , le colza , la pomme de terre , tout aussi fructueusement que la betterave — quand une fois la betterave ne sera plus subventionnée , — les colonies ne peuvent produire utilement que du sucre.

Le ministère , n'espérant rien d'un troisième remaniment de tarifs , entrevoyant un vice radical dans la coexistence des deux industries, des embarras toujours renaissants dans leur antagonisme prolongé , propose la suppression du sucre indigène avec indemnité.

Il veut ramener le chiffre du revenu sur le sucre à ce qu'il devrait être , il veut même l'accroître par la contribution du sucre étranger. Il a raison , avec des budgets sans équilibre , de chercher de plus amples ressources dans une consommation que l'aisance se donne sans que le besoin la prescrive ; quand l'Angleterre reçoit 120 millions de cet impôt , la France peut bien en demander 60.

Entre le sucre colonial et le sucre indigène ; entre deux rivaux qui tous deux, il faut le reconnaître, échangent du travail national contre du travail national, soit que l'échange se fasse dans l'arrondissement de Valenciennes, soit qu'il se fasse à la Guadeloupe, il préfère celui qui lui paie une redevance de 45 fr. à celui qui ne la paie que de 25 fr., celui qui est dans l'impossibilité de frauder la redevance à celui qui la fraudera toujours, quoi qu'on fasse, et qui sera d'autant plus tenté de la frauder qu'elle s'est plus élevée. Il préfère celui qui est un aliment, une occasion de commerce extérieur, un moyen de nouvelles relations, un moyen d'entretenir, de remonter notre marine marchande, d'accroître au besoin le personnel de notre marine militaire.

S'il s'exagère peut-être ce dernier avantage, — ce qu'après recherches faites je suis tenté de croire, — il est certain qu'il apprécie fort judicieusement dans la circonstance la situation du Brésil et le parti qu'il en peut tirer.

Le marché du Brésil appartiendra à qui pourra lui acheter ses sucres, et les lui acheter régulièrement. L'Angleterre peut moins que jamais être son acheteur; la voilà contrainte, depuis l'émancipation accomplie à Maurice et aux Antilles, de procurer à ses planteurs des prix très élevés, des prix en harmonie avec les frais de la production

libre, des prix en désaccord complet avec le cours des autres marchés. Ces planteurs sont ruinés si, à ces conditions privilégiées, la consommation anglaise ne leur est pas réservée tout entière; ils produisent déjà, l'Inde y compris, plus qu'elle ne peut absorber, et ils produisent trop chèrement, depuis le travail libre, pour qu'elle en absorbe davantage; cercle vicieux dans lequel ils sont condamnés à se mouvoir.

Quand le ministère wigh est venu proposer en mai 1841 de réduire les droits d'entrée sur les sucres étrangers de 63 sch. à 36 sch., sans modifier le droit de 24 sch. payé sur le sucre colonial, il a été renversé, et l'amendement de lord Sandon a été adopté comme suit: « Considérant les efforts » et les sacrifices que le parlement et le pays ont » faits pour abolir la traite des noirs et l'esclavage, *avec l'espoir sincère que leurs exemples » détermineront tôt ou tard les autres nations à » entrer dans la même voie*; considérant d'ailleurs les ressources suffisantes qu'offrent aujourd'hui les possessions britanniques pour la production du sucre, la chambre ne croit pas devoir adopter la mesure proposée par le gouvernement de Sa Majesté pour l'abaissement du droit sur le sucre étranger. » Je fais remarquer en passant que la surtaxe sur le sucre étranger au profit du sucre colonial, qui est en France

de 20 fr. par 100 kil., est en Angleterre de 97 f. 50 c.

Les circonstances ont donc fait à la France une situation favorable ; le sucre de ses colonies ne suffit pas à sa consommation, elle peut offrir une place au sucre du Brésil, si elle se détermine à racheter le sucre indigène, elle peut y trouver en échange de nombreux débouchés.

Le gouvernement, qui, au point de vue des intérêts généraux, apprécie la nécessité d'une navigation réservée, la nécessité de points de relâche dans l'Atlantique ; qui au point de vue des intérêts particuliers veut respecter les droits légitimes des colons, soulager sérieusement leur détresse, se préoccupe beaucoup moins et avec raison de la rivalité du sucre étranger que de la rivalité du sucre indigène ; celle-là, il est certain de la renfermer dans des limites raisonnables, au moyen de la faculté qu'il tient de la loi de rehausser à tous moments la surtaxe, et il est certain ainsi de prévenir un envahissement du marché intérieur chaque fois que l'encombrement des entrepôts ou l'avilissement des cours le lui signaleront.

Quelque empirisme, quelque rudesse que l'on reproche donc au projet du gouvernement, on ne saurait lui refuser une parfaite netteté et une certaine ampleur dans les vues. C'est une grande

idée que celle d'avoir voulu faire de la France le premier marché de sucres de l'Europe, de même qu'elle est déjà le second marché de cotons.

Un pays ne saurait prétendre à jouer ce rôle commercial qu'autant qu'il est lui-même un grand consommateur de la denrée, et que ses détenteurs sont encouragés à de grandes affaires ou de grands approvisionnements par la double ressource du marché intérieur et du marché extérieur. C'est à cette condition, c'est parce qu'ils sont placés tous les deux au centre d'une immense consommation nationale, que Le Havre et Liverpool sont, en fait de coton, les grands pourvoyeurs du dehors.

L'Angleterre a suffisamment à faire de consommer son propre sucre. Sa consommation étant, depuis l'émancipation, plus que jamais fermée au sucre étranger, elle ne réunit donc pas les conditions nécessaires pour en devenir le grand entrepôt. La France, au contraire, à qui le sucre indigène mis hors de cause laisse une grande marge, a un autre avantage dans sa double position sur l'Océan et la Méditerranée. Il se fait sur la Méditerranée un grand commerce de sucre raffiné; la Hollande et la Belgique s'imposent de grands sacrifices pour y avoir part; elles y tiennent assez pour donner par la combinaison du rendement de fortes primes aux exportateurs. Quoique

notre drawback ne constitue qu'un avantage assez minime à nos raffineurs, le port de Marseille, à raison de sa situation et au moyen des quittances qu'il se procure au Havre, pratique ce commerce sur une assez large échelle.

Le sucre devient ainsi l'occasion d'un double fret, et quand il arrive sous forme brute, et quand il s'exporte sous forme raffinée; ainsi il peut provoquer des exportations là où il s'importe, et des importations là où il s'exporte, et par conséquent entretenir un grand mouvement commercial, entretenir un grand mouvement maritime.

On comprend donc tous les avantages d'un système qui ferait de la France le grand entrepôt du sucre étranger. Voyons à quel prix on les achète :

Assurément ce n'est pas par le chiffre de 40 millions d'indemnité qu'il faudrait se laisser préoccuper. Remplaçant un sucre qui paie 25 fr. au trésor par un sucre qui en paie 65 fr., on a l'assurance, avec une consommation de 30 à 40 millions de kil., d'être remboursé en moins de trois ans; on opère absolument comme si on donnait aux fabricants indigènes mis en interdiction, et à titre d'indemnité, une licence pour importer pendant trois ans 30 à 40 millions de kil., et les importer à 25 fr. Le trésor reçoit d'une main, paie de l'autre, et à l'expiration des

trois ans il a accru son revenu de plus de 15 millions de francs. C'est fort séduisant.

Mais cette indemnité est-elle bien suivant la charte? Le partage, comme on l'entend, serait-il suffisamment équitable? Là commencent mes doutes.

Est-ce une expropriation? Mais, dans ce cas, qui peut assurer que le chiffre du projet est trop ou est trop peu? qui peut dire qu'il satisfera l'exproprié? où est son consentement préalable? La chambre a-t-elle le droit de faire l'office du jury? Si elle est compétente pour poser le principe de l'expropriation, est-elle également compétente pour en fixer le chiffre?

Si c'est une indemnité amiable donnée à une industrie qu'on supprime de droit et de fait, prenez garde que toute autre que vous supprimerez de fait sans la supprimer de droit ne vienne s'autoriser de ce précédent et tendre la main : prenez garde que, lors même qu'elle n'aurait pas absolument la logique pour elle, les obsessions et les influences, si puissantes dans notre forme de gouvernement, ne viennent remplacer la logique.

Si vous indemnisez sans expropriation matérielle, si l'indemnité est le prix du préjudice causé, et non le prix de l'immeuble industriel, êtes-vous bien certain d'indemniser tous les préjudices?

N'y a-t-il d'ayant-droit que les fabricants actuellement en exercice ? Est-il tout à fait équitable que celui qui a suspendu ses travaux à la saison dernière sans démonter son atelier, qui les aurait peut-être repris à la prochaine saison s'il avait trouvé la betterave à meilleur marché et le sucre plus cher, est-il équitable qu'il soit exclu du partage ? Voyez par là les difficultés où vous vous engagez.

Par la loi actuelle, par la suppression du sucre indigène, vous avez la prétention de régler définitivement la question des sucres, définitivement, quand vous laissez suspendue sur la tête des colonies une question plus grave, une question dans laquelle leur avenir et la production du sucre se trouvent bien autrement impliqués :
L'ÉMANCIPATION.

Rien de plus respectable que les sentiments qui l'ont fait soulever en France ; étaient-ils aussi réfléchis ? Avait-on bien calculé jusqu'à quel point on serait suivi dans cette voie par l'opinion publique ? S'était-on rendu suffisamment compte des différences profondes qui distinguent le pays qu'on imitait du pays que l'on voulait émouvoir ? Si on devait être déserté dans cette propagande, si on devait échouer au vote devant la question d'argent, dans quelle fausse position plaçait-on le pays tout entier ? Je doute au reste que les il-

lusions qui dominaient alors les premiers promoteurs subsistent encore aujourd'hui aussi vives après les mécomptes des Antilles anglaises.

Généralement on est assez porté à considérer l'émancipation comme un moyen machiavélique du gouvernement anglais, comme une embûche par lui dressée aux possessions de ses voisins, pour ruiner leurs établissements coloniaux, s'emparer de la production du sucre et la concentrer aux Indes orientales.

Le gouvernement anglais en cette circonstance n'a été ni machiavélique, ni philanthrope; il ne mérite ni cette injure ni cet éloge; il a subi l'émancipation; le parti dévot la lui a imposée. Les expédients qu'il tente sur la côte d'Afrique pour réparer ses désastres coloniaux, y recruter sous le titre d'engagés libres les travailleurs qui leur manquent, indique suffisamment ce qu'il ferait si l'œuvre était à recommencer (1).

« Je n'ai jamais cherché à enflammer les esprits au sujet de l'esclavage, je n'ai jamais pris une part active et ostensible à cette question », disait dans la discussion de mai 1841 Robert Peel, cet esprit éminemment judicieux, éminemment pratique.

(1) Voyez à la note 5, dans l'appendice, un extrait d'un discours de lord Stanley.

Le trafic honteux de la traite une fois aboli et sérieusement aboli, l'humanité n'a-t-elle pas reçu sa plus éclatante et sa plus pressante satisfaction ? Ne saurait-on laisser au temps et aux mœurs, en y arrivant par des mesures prises de longue main, le soin de transformer l'état social de nos colonies ?

La traite abolie, l'esclavage a changé de face ; avec la traite l'esclave était une bête de somme qu'on usait sans ménagement, qu'on usait d'autant plus vite que le revenu était plus prompt à reconstituer le capital engagé sur sa tête. Quelle civilisation était possible avec une race sauvage sans liens et sans cesse renouvelée par les importations ? Depuis l'abolition de la traite, depuis que la race noire s'entretient par la reproduction, les traditions peuvent se léguer, chaque génération laisser à celle qui la suit les progrès qu'elle a faits. L'esclave humainement traité s'est rapproché du foyer domestique ; il est le serviteur de la famille, et non plus le cheptel du domaine. Que les affranchissements se poursuivent, que les pécules se grossissent, que la charrue remplace le travail à la houe, et avec toutes ces préparations lentes, mais efficaces, la philanthropie pourra entrevoir plus sûrement le noble but qu'elle poursuit.

On parle d'esclavage, mais y a-t-il de plus

étroite dépendance, de plus rude chaîne que la misère? Pourquoi aller si loin se mettre en quête de détresses à soulager, d'abrutissements d'esprit à moraliser, quand autour de soi on a en France, — comme en Angleterre, — tant d'occasions pour appliquer sa charité évangélique? Allez visiter nos paysans du Limousin et de la Basse-Bretagne, à l'ouvrage avant le lever du soleil et long-temps encore après son coucher, se sustentant avec de l'eau et du pain noir, et aussi pauvres à la tombe qu'ils l'étaient au berceau; faites-vous rendre compte fidèle du traitement actuel des laboureurs des colonies, comparez et jugez. Que si vous voulez soumettre le noir au saint nœud du mariage, pourquoi alors ne commenceriez-vous pas votre œuvre régénératrice par les ouvriers de Paris, dont la moitié vivent en concubinage?

Où en sont les Antilles anglaises, où est le fruit de 500 millions distribués aux planteurs à titre de rachat? Les plantations, incomplètement, irrégulièrement cultivées à défaut de ces mêmes bras, qui libérés devaient fournir plus de travail qu'esclaves; la production rendue ruineuse, le sucre anglais en 1840 à 48 schel. à l'entrepôt, en regard du sucre étranger, alors à 22 schel., ce même sucre se vendant à la Guyane anglaise en 1838 et 1839 43 fr. 75 c. les 50 kil., pendant qu'à

la Guyane française il se vendait 16 fr. ; la consommation obligée de se restreindre devant cette hausse, et payant une seconde fois le tribut de l'émancipation dans le prix excessif de la denrée : voilà la situation.

On parle de la fréquentation régulière des écoles par les enfants des libérés, de la bonne tenue de ces écoles, Mais lisez les enquêtes, et là vous verrez, — dans toutes sans exception, et quels que soient le caractère et la position du déposant, — que ces enfants, détournés, dégoûtés du travail agricole par leurs parents, abandonnés en dehors de l'école à une complète oisiveté, préparent une génération encore plus rebelle à la culture du sol, son unique destination, que la génération actuelle (1).

(1) Antigue, n'ayant pas accepté le régime de l'apprentissage, se trouve, par ce fait, avoir une jeune génération plus avancée que celle des autres colonies. Les enfants ont déjà plusieurs années d'études assidues ; ils sont arrivés aux dernières limites de l'instruction primaire. Il faut éclaircir les rangs pour faire place aux exigences nouvelles. L'on congédie donc chaque jour d'anciens écoliers pour en prendre de nouveaux ; leur âge, d'ailleurs, leur développement physique, les rendraient ridicules sur les bancs destinés à l'enfance. Mais ces jeunes gens, que deviennent-ils ? Ils savent lire et écrire, ils connaissent les premières règles de l'arithmétique, ils ont appris les commandements de Dieu et de l'Eglise, ils savent chanter des cantiques à la louange du Seigneur ; mais ils ne savent pas se servir du plus simple des instruments aratoires : ils ont passé leur jeu-

Une case, un coin de terre, la liberté de ne rien faire, voilà ce qui suffit à un nègre. Avec de semblables éléments de production, les Antilles ne seront pas long-temps de grandes fermes à sucre; ce n'est pas avec cette organisation so-

nesse sur les bancs, et leurs parents les ont entretenus dans l'idée que le travail des champs, qui leur rappelle sans cesse l'esclavage, ne doit pas être pour eux moins humiliant. Que des viendront-ils donc ces jeunes gens, que des soins mal entendus d'un côté, que des préventions injustes de l'autre, ont placés dans un isolement qui ne convient ni à leur point de départ ni à leur fortune? Je laisse les habitants d'Antigue répondre à cette question. Ils vous diront que ces demi-savants peuplent des villes, qu'ils participent aux désordres et aux vols, devenus fréquents depuis l'émancipation, et que c'est dans cette industrie, à peu près nouvelle dans les colonies, qu'ils trouvent leurs moyens d'existence.

En ma qualité de voyageur et d'étranger, il ne m'a pas été possible de connaître au juste ce qu'il y a de vrai dans cette assertion; cependant je sais assez ce qui se passe dans le pays pour y donner quelque créance.

Mais si la direction que prennent les jeunes hommes en quittant les bancs échappe aux investigations ordinaires, il n'en est pas de même de celle des filles. Je n'ai pas pour habitude de sonder trop profondément les plaies de la société; mais, quand elles surgissent de toutes parts, quand elles se présentent d'elles-mêmes, je ne puis en nier l'existence: d'ailleurs, ma qualité d'observateur impartial m'impose le devoir de dévoiler le mal comme de signaler le bien. Sous l'esclavage, les mœurs étaient loin, sans doute, d'être régulières; mais le spectacle dégoûtant du vice ne se montrait pas comme il le fait aujourd'hui. La ville de Saint-Jean a déployé à mes yeux ce que je n'avais encore rencontré qu'au milieu de la civilisation de la vieille Europe. Nulle part, dans les colonies, je n'avais trouvé

ciale que l'on fonde de grandes cultures, de grandes industries, de grandes choses : la civilisation, le progrès, demandent la division du travail, non moins qu'elles repoussent la division du sol au delà de certaines limites.

Le nègre ne fera jamais rien à moins que d'être

les rues couvertes de filles, ou pour mieux dire d'enfants spéculant sur les avantages physiques que la nature leur a donnés : je devais voir cela pour la première fois à Antigue, et je suis forcé d'avouer que je l'ai vu sur une grande échelle. Mais, dis-je aux habitants, d'où proviennent donc ces jeunes prostituées qui, le soir, remplissent vos rues, couvrent vos quais, assiègent les voyageurs sur la porte de vos hôtels ? A cela je n'ai jamais obtenu d'autre réponse que celle-ci : *Elles sortent des écoles.*

Que conclure de tout ceci, sinon qu'il y a quelque chose de vrai dans une assertion que l'on trouve dans toutes les bouches : c'est que la philanthropie s'est trompée en adoptant des moyens de moralisation dont les résultats sont si déplorable.

J'avais toujours pensé qu'une instruction orale était suffisante pour la majorité des populations noires. Ce que j'ai vu dans ces derniers temps m'a convaincu du danger des écoles permanentes, et me corrobore dans ma première idée. Les Anglais commettent chaque jour une autre faute : c'est celle de ne pas relever dans l'esprit des enfants le travail des champs, c'est de ne pas l'encourager par des primes, c'est de ne pas faire tant de choses qui pourraient être faites dans l'intérêt de l'agriculture et des agriculteurs, au lieu de dépenser des sommes énormes à ériger des écoles et à ébaucher des éducations qui tendent à placer la jeunesse dans cette position : qu'elle est trop savante pour aller aux champs, et qu'elle ne l'est pas assez pour prendre la condition sociale qu'elle voudrait avoir.

(*Extrait d'un rapport adressé au ministre de la marine en France par le capitaine de corvette Layrle.*)

dirigé et dominé par le blanc. Si on a voulu constituer une société de philosophes africains, Diogènes noirs, vivant sans soucis comme sans besoins à l'ombre d'un ajoupa, à la bonne heure; mais 500 millions dépensés, c'est un peu cher pour cette œuvre philosophique.

Je sais bien que, pour affaiblir l'impression produite par la diminution du travail aux Antilles anglaises et la diminution de leurs exportations, on a fait sonner bien haut dans le parlement anglais le chiffre croissant des marchandises importées par la métropole, tout en le présentant comme un signe de prospérité.

D'abord, on oubliait de tenir compte des consommations extraordinaires provoquées aux colonies par la distribution des 500 millions, qui tous n'avaient pas été employés à solder les créanciers de la métropole; puis on raisonnait sans logique quand on s'applaudissait d'avoir reçu moins de marchandises, et d'en avoir donné davantage pour les payer.

Si le nègre, depuis qu'il est libre, exige, pour le court espace de temps qu'il consent à donner au travail, un salaire exagéré; s'il ne produit plus qu'une livre de sucre, quand auparavant il en produisait deux; si la métropole se croit obligée de payer cette livre plus cher qu'elle ne payait les deux ensemble, assurément le travailleur noir

a une condition fort douce et fort enviable : il travaille peu , il gagne beaucoup ; le voilà en position de devenir un admirable consommateur , mais aux dépens de qui ? Le planteur , la métropole , la société tout entière , veut-on faire leur compte ? En 1830 , sous le régime de l'esclavage , les Antilles anglaises ont produit 3,941,551 quint. de sucre ; — il valait en Angleterre à l'entrepôt 30 sch. ; — elles ont produit en 1840 , sous le régime libre , 2,210,226 quint. Le sucre valait à l'entrepôt 49 sch. Entre ces deux années si diversement rémunérées , veut-on dire de quel côté est la richesse ?

Cette digression sur l'émancipation a son actualité ; on annonce cette question comme devant être incessamment à l'ordre du jour. D'ailleurs , au nombre des arguments contre l'existence du sucre indigène , le gouvernement fait valoir la nécessité de le supprimer si on veut rendre possible l'émancipation. A ceux qui lui disent : Comment songez-vous à supprimer la production indigène , comment songez-vous à vous priver de cette ressource , avant de savoir si l'émancipation n'empêchera pas ou du moins n'affaiblira pas la production coloniale , il répond : Je ne puis émanciper qu'à la condition préalable de supprimer , c'est-à-dire je ne tiens à vous faire payer une première indemnité de 40 millions que

pour vous en faire payer bientôt plus facilement une seconde de 150 ; je ne tiens à me débarrasser de la fabrication indigène, qui aurait prévenu la rareté et la cherté du sucre, que pour vous obliger plus sûrement à subir plus tard cette rareté et cette cherté au profit des colonies.

Nous voilà bien avertis, nous voilà bien prévenus ; accoutumés que nous étions à consommer le sucre à bon marché, préparons-nous aux conséquences qui se sont produites en Angleterre à la suite de l'émancipation, à la nécessité de soutenir les colonies que cette mesure aura ébranlées par une prime imposée à tous les consommateurs. L'argument sera employé. Je crois qu'on pouvait choisir mieux ; je doute qu'il persuade de la nécessité de supprimer la fabrication indigène ; je doute qu'il fasse des partisans bien chauds à l'émancipation.

Le projet de loi n'a pas mon assentiment : à deux conditions seulement je le concevrais ; la Chambre votant l'expropriation matérielle et individuelle de toutes les fabriques de sucre indigène en exercice, en même temps que l'interdiction de l'industrie en général ; votant un crédit à valoir sur la dépense qui serait ultérieurement réglée après les estimations du jury : l'émancipation abandonnée, ou d'avance formulée sur des bases qui ne devront ni bouleverser les condi-

tions de la production aux Antilles, ni onérer le trésor.

Encore une fois il ne faut pas répéter l'expérience anglaise, il ne faut pas donner une première indemnité pour tuer la production du sucre en France, et avoir bientôt à en donner une seconde pour tuer la production du sucre aux Antilles; c'est assez d'une si déjà ce n'est pas trop.

Une dernière considération à l'encontre du projet de loi, c'est qu'il y a de la témérité, dans un temps où la science par ses progrès déjoue tous les calculs, à proscrire une industrie parce qu'on ne la suppose pas assez riche d'avenir. Qu'on en fasse un monopole au profit de l'état, cela se défend; mais, dans un temps où la liberté a été si favorable à nos industries, prononcer l'interdiction de l'une d'entré elles, décider de ses destinées futures, que nous ne connaissons pas plus qu'elle ne les connaît elle-même, il y a tout au moins de l'imprévoyance. Laissons-la vivre à ses périls et risques; traitons-la à l'égal du sucre colonial; soyons bon père à tous les deux: une fois mis sous le même régime, à eux le reste.

DU PROJET DE LA COMMISSION.

Il consacre l'inégalité; l'égalité de droits devient facultative pour le producteur indigène. — Il provoque doublement la fraude. — Il peut être légalement éludé. — Dans certains

cas il frappe injustement. — Il est contraire aux vrais principes économiques. — Il crée une corporation. — Il est destructif de tout progrès. — L'association allemande, qui n'en fait qu'un essai temporaire, est dans d'autres conditions commerciales que la France. — La question ne saurait être ajournée. — L'égalité des droits c'est le moyen le plus net et le plus légitime de la résoudre.

La majorité de la commission a repoussé successivement et la suppression du sucre indigène, que proposait le projet ministériel, et l'égalité des droits, que la minorité y voulait substituer.

Jusque alors, et dans toutes les occasions solennelles, l'égalité avait été proclamée comme le principe, l'inégalité comme une condition temporaire, comme un ménagement transitoire qui chaque jour s'approchait davantage de son terme. Ce terme paraissait atteint si on prenait en considération les besoins du trésor toujours croissants, et les colonies acculées au dernier degré de la détresse par un rival subventionné. La loi de 1840 semblait donc devoir être sérieusement modifiée.

La majorité de la commission en a jugé autrement ; moins frappée probablement que la minorité de la gravité des souffrances coloniales, elle s'est montrée beaucoup plus préoccupée de prévenir l'étendue du mal que de guérir le mal déjà fait ; elle a stipulé plutôt pour l'avenir que pour le présent.

Ainsi elle laisse, à peu de chose près, au sucre indigène son immunité actuelle ; à peu de chose près elle consacre à jamais les chiffres temporaires de 1840 : l'inégalité devient le principe, l'égalité n'est plus que la faculté. L'industrie indigène choisira elle-même le moment où il lui conviendra de payer le chiffre de l'impôt colonial. Elle le retardera, elle le précipitera à son gré ou l'ajournera indéfiniment. La situation actuelle, voilà son droit ; on lui en consent titre ; on ne la surtaxera que si elle veut s'agrandir.

Aujourd'hui donc le système et le langage sont changés ; on dit au sucre indigène : Ne vous gênez pas, nous sommes riches à millions ; nous ne comptons avec personne, pas plus avec vous qu'avec l'Algérie ; vous valez bien l'Algérie, et l'Algérie vous vaut bien. Que si vous faites étalage de vos richesses, nous serons obligé de vous rappeler que nous sommes vos créanciers, et vos créanciers déjà un peu arriérés ; mais s'il vous convient, au contraire, de garder les apparences modestes sous lesquelles vous vous produisez, nous vous laisserons en paix, nous oublierons que vous existez. Le sucre colonial pourra bien en garder souvenance ; mais, après tout, c'est son affaire. Tenez-vous donc pour averti, réglez vous-même votre situation, faites-la ce que vous voulez qu'elle soit ; avec cette liberté, vous serez bien

mal habile si vous nous donnez jamais un sou de plus.

Par sa résolution, la commission me semble avoir admis au moins implicitement la série des propositions suivantes :

1° Les colonies, qui vendaient leur sucre au Havre 62 fr. les 50 kilos en 1840, au moment où la législation se remaniait, — 62 fr. qui en représentaient 73, puisque le droit colonial avait été dégrevé de 11 fr.; — les colonies, qui, en 1838 et 1839, avaient pu dégorger sur les marchés voisins le trop-plein de nos entrepôts, ne sont pas plus souffrantes aujourd'hui qu'en 1840; aujourd'hui qu'elles ne le vendent que 56 fr., malgré ce qu'on fonde d'espoir sur de nouveaux tarifs, aujourd'hui qu'elles ne trouveraient pas à réexporter avec [avantage un seul kilo de leur sucre brut sur les marchés voisins, aujourd'hui enfin que trois ans d'agonie prolongée sont venus ajouter à leur épuisement.

2° L'avalissement d'une denrée, quand ses frais de production n'ont pas diminué, quand son prix de revient est demeuré le même pour le producteur, n'est pas un signe d'*encombrement*, un symptôme de plénitude; il ne faut pas conclure de cet avalissement, quand les éléments des prix n'ont pas varié, que le vendeur est plus pressé de réaliser, le consommateur moins pressé d'acheter,

et par conséquent qu'il y a rupture d'équilibre entre l'offre et la demande.

3° Le sucre des colonies n'est pas, comme le sucre indigène, une industrie nationale; il n'a pas droit, comme son concurrent, au traitement national; ou mieux encore, il est d'un bon système économique pour un pays de faire le décompte de ses industries nationales, de se constituer leur régulateur, d'ajouter un poids là où la balance est légère, d'alléger le plateau là où il est trop lourd, au lieu de les abandonner à leur pondération naturelle.

4° Entre ces deux produits également français, l'un qui vivifie nos ports, met en mouvement notre matériel naval, entretient notre commerce extérieur, répond à des intérêts nombreux sur tous les points de la France; l'autre qui, dans un coin du territoire, fait sarcler 18 mille hectares de betteraves, là où on sarclerait tout aussi bien des pommes de terre ou du colza, une administration judicieuse et jalouse de servir les grands intérêts généraux du pays doit faire pencher sa prédilection et sa faveur vers le second.

5° Le sucre indigène est une industrie agricole bien autrement importante pour le pays que la production du blé, des bestiaux, de la laine, etc., puisqu'on se croit obligé de continuer à le protéger contre le sucre étranger par un droit diffé-

rentiel de 22 fr. les 50 kilos, ce qui, sur la valeur du sucre étranger à 26 fr. dans nos entrepôts, constitue une protection de . . . 85 p. 100

Tandis que le blé étranger, le **BLÉ** au dessous du prix régulateur de chaque zone, ne paie que 4 fr. 75 cent. par hectolitre, ce qui fait en moyenne 25

Les bêtes à corne et à laine un droit qui ne va pas à 20

Les laines 20

Les suifs. 20

Le lin. 5

Les graines oléagineuses 2 à 3

Les féculs de pommes de terre 25

Le salpêtre 30

Le fer (au charbon de bois) 35

— Quel fait inconnu vient de dévoiler le tarif des douanes! Qui se serait douté, avant de le consulter, de cette grande importance du sucre indigène! qui se serait douté du rôle qu'il joue dans nos besoins sociaux et politiques, de sa prééminence sur **LE BLÉ, LE FER ET LA POUDRE**, ces trois ressources si nécessaires à fixer sur le sol national quand on veut sauvegarder son indépendance!

6° Enfin, — pour sixième et dernière proposition, — on peut tout à la fois, sans cesser d'être

logique, sans cesser d'être conséquent, poser en principe qu'une industrie intéresse au plus haut degré la prospérité du pays, et en même temps la limiter et la menacer dans ses progrès. — C'est ce qu'a fait la commission. —

Quelque paradoxales que semblent ces propositions, il faut cependant toutes les admettre si l'on veut se constituer le défenseur du système la commission.

Je le suppose accueilli par la chambre, voyons-le à l'exécution :

Comme on le sait, il comporte la mobilité de l'impôt sur le sucre indigène ; échelle ascendante à partir de 30 fr. les cent kilog. et de 30 millions de production, par degré de 5 fr. de droit et de 5 millions de production. Un inventaire de la fabrication qui finit, arrêté chaque année en juillet, règle d'après le chiffre trouvé le droit de la fabrication qui commencera au mois d'octobre de l'année suivante. Une fois arrivé à 45 millions, liberté pleine et entière pour le sucre indigène, qui paie alors 45 fr., toutefois sans perdre pour cela la faculté de faire réduire le droit s'il lui convient plus tard de réduire sa production, et de reprendre pour redescendre à 30 fr. la même échelle par laquelle il est monté à 45 fr.

On voit déjà un nouvel encouragement, une nouvelle prime à la fraude ; à la pratiquer, en ef-

fet, le fabricant trouve dans ce système un double intérêt : d'abord il épargne les droits actuels des quantités qu'il ne déclare pas; puis en dissimulant ces quantités, il réduit d'autant le chiffre régulateur de l'inventaire, et affaiblit ainsi en faveur de sa future fabrication le droit de l'année qui va suivre.

Ce n'est pas tout, une autre voie lui est offerte pour éluder la loi, en toute honnêteté, en toute conscience. Un des vices de ce projet, et il est saillant, c'est, tout en voulant prévenir l'extension démesurée du sucre indigène, de n'user de la répression que long-temps après que le mal s'est produit, et souvent quand il aura semblé disparaître. Les fabricants, en mettant de concert dans leur fabrication une intermittence habilement calculée, s'organiseront pour récolter beaucoup dans les années qui régleront le droit, et pour récolter peu dans les années qui le subiront. Ainsi s'ils commencent à 30 millions comme point de départ en juillet 1846, il leur sera loisible de fabriquer 80 millions de 1846 à 1847, 80 millions encore de 1847 à 1848, sous l'empire du droit de 30 fr. qu'aura déterminé l'inventaire de 1846. Puis, en préparant leurs semences en conséquence, ils réduiront à 30 millions et leur fabrication de 1848-1849, et celle de 1849-1850, qui

doivent subir les 45 fr. de droit, en telle sorte qu'ils n'auront payé dans quatre ans sur une fabrication de 220 millions qu'un droit en moyenne de 37 fr. 50 c., au lieu de payer 45 fr. comme ils auraient dû le faire dans l'esprit du projet, si leur production eût été répartie sur les quatre années, et l'effet d'encombrement qu'on voulait prévenir ne s'en serapas moins produit sur le marché.

Dans une autre supposition, ce n'est pas le fisc, c'est le fabricant qui pourra être victime à son tour. La betterave aura rencontré de magnifiques conditions de végétation dans une saison à la fois chaude, et légèrement pluvieuse ; elle sera abondante, sucrée. Un automne précoce permettra de cueillir de bonne heure et de fabriquer rapidement. On était entre 30 et 35 millions, on n'avait pas touché la limite de 35, et par conséquent on ne payait encore que 30 fr. Cette abondance imprévue atteint et dépasse les 35 millions, et voilà l'industrie, qui ne l'avait pas souhaitée, contrainte à l'avenir de payer 35 fr. sur des récoltes que des contrariétés atmosphériques feront peut-être les plus misérables du monde. La voilà obligée de murmurer contre un événement qu'avec une autre législation elle eût accueilli avec bénédictions, elle eût accepté comme un bienfait de la Providence.

Voilà à quoi aboutit un système sans fixité, qui met le producteur à la merci des éléments; système en désaccord avec les véritables principes économiques, car il incrimine l'abondance et décourage le progrès, car il limite et réglemente le commerce intérieur, car il oblige les fabricants à recommencer en quelque sorte *les corporations*, à se réunir en syndicat pour se partager le chiffre licite de production. Comment, en effet, se garer sans cette précaution du surcroît d'impôt, de l'espèce d'amende qui les frapperait si, opérant chacun isolément et sans évaluation préalable du résultat général, ils franchissaient involontairement la limite?

La commission a voulu n'atteindre le progrès industriel par l'élévation de l'impôt qu'après qu'il se serait clairement manifesté; mais il n'aura garde de se manifester.

On comprendrait en effet que l'esprit inventif se mît à la torture jour et nuit pour sortir d'une mauvaise situation; mais pour la voir empirer il ne prendra pas tant de peine; pour passer de 30 fr. d'impôt à 45 fr., il n'y a pas de hâte, il n'y a pas d'impatience à avoir. Pourquoi le fabricant poursuivrait-il le progrès par des recherches laborieuses, par de nouvelles mises hors souvent aventurées, pour le faire confisquer par le fisc à

mesure qu'il se produirait? Sagement inspiré, il se tiendra pour satisfait de l'immunité qu'on lui a faite : sans labeurs d'esprit, sans dépenses nouvelles, il en jouira à jamais, et jamais ne vous paiera cette égalité d'impôt que vous nous présentiez comme le couronnement futur de votre système.

Demandez aux maîtres de forges combien ils employaient de charbon de bois, il y a vingt ans, pour mettre le minerai en fusion, pour battre la loupe, quand il y a vingt ans le fer se vendait plus cher et le bois à bien meilleur marché qu'aujourd'hui : beaucoup plus qu'ils n'en emploient. Si le bois n'avait pas doublé de valeur, si le prix du fer n'avait pas diminué, ils travailleraient encore avec tout aussi peu d'économie; la nécessité leur a mis l'épée dans les reins; la nécessité, ce génie auquel l'industrie vient demander ses inspirations, ce stimulant obligé sans lequel elle s'arrête et s'endort en chemin.

Le système que propose la majorité de la commission est emprunté à l'association des douanes allemandes, il y est nouveau, et il y est temporairement à l'essai jusqu'en mai 1844, époque à laquelle les états qui la composent statueront définitivement sur le régime fiscal à appliquer au sucre.

Il est fort remarquable que l'Allemagne, pays

éminemment agricole, qui n'a pas donné à ses manufactures ce développement qui comporte et commande des débouchés extérieurs; l'Allemagne, obligée de demander encore à l'Angleterre et à la France une portion des produits industriels qu'elle consomme; l'Allemagne, située au milieu des terres et n'ayant qu'un commerce maritime restreint sur la Baltique; l'Allemagne, sans colonies à sucre et en parfaite liberté par conséquent de donner sur son fertile sol une grande extension à la culture de la betterave, ait été si vite préoccupée du besoin de gêner et de limiter cette extension, se soit empressée de restreindre la part du sucre indigène au cinquième de sa consommation.

Mais l'Allemagne veut se ménager l'avenir, mais elle songe à se garder des moyens de commerce extérieur, mais elle songe à se donner des ports de mer, à attirer Brême et Hambourg dans sa grande sphère d'action! A quoi bon des ports de mer, comment un commerce extérieur, si d'avance elle s'ôtait la ressource du sucre étranger? Elle songe aussi à se conserver des moyens financiers et elle sait bien qu'elle les obtiendra beaucoup plus sûrement du sucre des Tropiques que du sucre d'Europe.

Si en Allemagne on a raisonné avec cette pré-

voyance, comment en France devrions-nous raisonner ?

Assurément c'est une arithmétique fort ingénieuse, c'est une relation de chiffres fort commode que cette concordance, que cette consonnance entre 30 fr. de droit et 30 millions de sucre, entre 35 fr. et 35 millions, entre 40 fr. et 40 millions, ainsi de suite; mais, en affaires bien plus encore qu'en poésie, il faut que rime et raison s'accordent ensemble.

Je le dis en toute conviction, le système proposé n'aura qu'un résultat : l'aliénation indéfinie de 5 à 6,000,000 francs de rente au profit de l'industrie du sucre indigène, sans profit aucun pour les grands intérêts généraux du pays, au détriment du trésor, qui, dans la situation financière actuelle, est peut-être le premier de ces intérêts : 5 à 6 millions, — la moitié de l'économie qu'on s'était promise *de la conversion de la rente*, de cette conversion qui a tant agité le pays et qui aujourd'hui le trouverait si indifférent. — N'est-ce rien quand on en est aux expédients pour aligner un budget ?

Ce serait peu de chose à la vérité si la betterave avait pu ramener dans nos champs cet âge d'or qu'on nous avait tant promis. Qui de nous n'a entendu ces délicieuses idylles qu'elle inspi-

rait à ses adeptes ? Qui peut-être un moment ne s'en est laissé charmer ? L'abondance sur toutes les tables rustiques , l'aisance sous tous les chaumes , et la moralité dans toutes les familles : ces rêves sont si doux , notre imagination s'en bercerait si volontiers ! Quelques esprits illusionnés les nourrissent encore. Que Dieu les exauce , mais que la loi qu'on présente n'essaie pas d'en faire les frais !

En résumé , sur la question des sucres , il faut qu'elle se tranche , qu'elle se tranche dans cette session ; il le faut , car elle tient tout en suspens , non moins par l'importance qu'elle a réellement que par l'importance plus grande encore qu'on lui attribue en l'exagérant. Elle entretient l'erreur dans les esprits , parce qu'elle n'a jamais été nettement résolue , parce que toujours on a espéré d'une future et meilleure solution au delà de ce qu'on en devait raisonnablement espérer.

Les planteurs de nos colonies souffrent et souffrent par le fait du sucre indigène ; mais ils lui attribuent absolument toutes leurs souffrances , et là n'en est pas la seule source. Les ports de mer font cause commune avec les planteurs ; à titre de créanciers , naturellement ils surveillent leur gage ; trop souvent d'ailleurs , tantôt

comme affréteurs pour le compte des colons, tantôt comme importateurs pour leur propre compte, leurs opérations sur le sucre ont été désastreuses.

Toutefois les ports de mer ne sauraient oublier que jusqu'en 1841 nos affaires maritimes ont été toujours croissant. Si leur résultat liquide n'a pas répondu à leur nombre, il faut reconnaître qu'une cause générale de dépréciation depuis quelques années pèse en Europe sur toutes les denrées importées du dehors, en Angleterre comme en France, en Angleterre plus qu'en France, cause qui remonte aux désordres financiers et commerciaux des États-Unis.

Que l'on rentre dans le droit commun, et toutes les récriminations cesseront. Si les deux sucres nationaux ont le même traitement, si tous les deux ils paient 45 fr., les colons et les ports de mer seront mal venus à demander la suppression du sucre indigène, et chambres et ministère ne perdront plus leur temps à rechercher chaque année la cause du mal, uniquement là où elle n'est pas tout entière.

C'est cette égalité à laquelle il faut sincèrement revenir, qu'il faut écrire dans la loi, avec un terme suffisamment ménagé sans être trop long. En rachetant ce terme, en escomptant l'é-

chéance accordée, on aurait dès à présent rendu beaucoup plus nette la position de tous les intéressés. J'en ai la conviction, mais elle n'est pas assez partagée ailleurs pour me faire insister.

FIN.

	BULG.	NORWEG.	DANEMARK	PRUSSE.	STATS-UNIS
	Valenour	Valenour	Valenour	Valenour	Valenour
1885	25,000 00,000	25,000 00,000	25,000 00,000	25,000 00,000	25,000 00,000
1886	25,000 00,000	25,000 00,000	25,000 00,000	25,000 00,000	25,000 00,000
1887	25,000 00,000	25,000 00,000	25,000 00,000	25,000 00,000	25,000 00,000
1888	25,000 00,000	25,000 00,000	25,000 00,000	25,000 00,000	25,000 00,000
1889	25,000 00,000	25,000 00,000	25,000 00,000	25,000 00,000	25,000 00,000
1890	25,000 00,000	25,000 00,000	25,000 00,000	25,000 00,000	25,000 00,000

APPENDICE.

N° 1 (page 8).

*Marchandises d'encombrement importées en France
par mer.*

	Tonneaux	(de 1000 kil.)
Houille		448,000
Sucres coloniaux	85,000	
— étrangers	22,000	
	107,000	
Céréales		91,000
Coton		73,000
Graines		54,000
Morue		37,000
Huile d'olive		32,000
Cuivre, plomb		27,000
Café, cacao et poivre		24,000
Fonte, fer		22,000
Chanvre, lin en masse et en fil.		18,000
Tabac		14,000
Suif		11,000
Laine		11,000
Huile de baleine		9,000

N° 2 (page 8).

*Tonnage des importations anglaises par bâtiments du lieu de
provenance et bâtiments anglais.*

	SUÈDE.		NORWÈGE.		DANEMARCK		PRUSSE.		ÉTATS-UNIS.	
	Vaisseaux		Vaisseaux		Vaisseaux		Vaisseaux		Vaisseaux	
	suédois	anglais	norwég.	anglais	danois	anglais	prussiens	anglais	américains	anglais
	tonneaux.		tonneaux.		tonneaux.		tonneaux.		tonneaux.	
1835	55,061	12,056	95,049	2,592	49,008	6,007	124,144	15,514	236,395	82,455
1836	42,439	10,865	125,875	1,573	51,907	2,152	174,439	42,567	226,483	86,385
1837	42,692	7,608	88,004	1,035	55,961	5,557	145,742	67,566	275,815	81,025
1838	58,991	10,425	110,817	1,564	57,554	3,466	175,645	86,734	357,467	85,205
1839	49,270	8,559	109,228	2,582	106,960	5,536	229,208	111,470	282,005	92,482
1840	55,357	11,955	114,241	3,166	103,067	6,527	257,984	112,700	426,867	158,201

CONSOMMATION

Années.	Consommation en Angleterre.		
	Quantités.	Prix en entrepôt.	Prix à Londres du sucre de Brésil, à l'entrepôt.
	<i>quintaux*.</i>	<i>le quintal anglais.</i>	<i>le quintal anglais.</i>
1820	2 901 000	53 sh. 5 d.	» sh.
1821	3 056 000	50 2	»
1822	2 989 000	28	»
1823	3 218 000	29 5	»
1824	3 567 000	28 6	24
1825	3 079 000	55 9	55
1826	3 573 000	52 5	50
1827	3 540 000	»	50
1828	3 601 000	31 8	28
1829	3 539 000	28 9	21
1830	3 722 000	25	19
1831	3 787 000	25 8	18
1832	3 655 000	31	21
1833	3 651 000	29	22
1834	3 741 000	29	23
1835	3 856 000	33	27
1836	3 488 000	40 9	28
1837	3 954 000	34 5	21
1838	3 909 000	33 7	21
1839	3 825 000	39 4	22
1840	3 594 000	49	21
1841	3 600 000	41	21
1842	inconnu	34	21

* Le quintal anglais
vaut 50 ket une fraction.

(page 20).

DU SUCRE.

Consommation en France,

Sucre exotique.	Sucre indigène.	Totaux.	Cours du Havre à l'acquitté.
<i>kilos.</i>	<i>kilos.</i>	<i>kilos.</i>	<i>les 50 kil. 74 fr.</i>
44 400 000			
41 500 000			69
49 500 000	500 000	49 600 000	64
57 500 000	500 000	58 000 000	86
56 000 000	800 000	56 800 000	74
48 500 000	1 000 000	49 500 000	85
64 400 000	1 500 000	65 900 000	75
50 700 000	2 000 000	52 700 000	78
64 800 000	2 500 000	67 500 000	75
65 000 000	4 500 000	69 500 000	75
57 500 000	5 500 000	63 000 000	72
67 800 000	7 000 000	74 800 000	66
60 400 000	9 000 000	69 400 000	70
56 400 000	12 000 000	68 400 000	68
96 800 000	15 000 000	81 800 000	66
66 400 000	25 000 000	91 400 000	64
56 500 000	40 000 000	96 500 000	66
63 800 000	40 000 000	105 800 000	60
64 000 000	40 000 000	104 000 000	56
65 000 000	35 000 000	98 000 000	54
80 400 000	28 800 000	108 400 000	64
75 600 000	27 000 000	102 600 000	57
77 400 000	35 000 000	112 400 000	56

} Fraudes au
moyen des
simulations
d'exportation.

} Fraudes
des sucres
de betterave.

SUCRE.

PRODUCTION DES COLONIES ANGLAISES.			PRODUCTION DES COLONIES FRANÇAISES.	
Indes orientales.	Maurice.	Inde.		
<i>kilog.</i>			<i>kilog.</i>	
1816	170,000,000		17,600,000	
1817	175,000,000		31,400,000	
1818	180,000,000		29,800,000	
1819	190,000,000		34,500,000	
1820	180,000,000		40,700,000	
1821	185,000,000		45,500,000	
1822	165,000,000		52,500,000	
1823	180,000,000		58,500,000	
1824	185,000,000		56,800,000	
1825	190,000,000		55,600,000	
1826	185,000,000		73,200,000	
1827	165,000,000		63,800,000	
1828	195,000,000		78,400,000	
1829	190,000,000		80,900,000	
1830	195,000,000		80,600,000	
1831	190,000,000		87,800,000	
1832	185,000,000		77,500,000	
1833	180,000,000	25,000,000	5,000,000	75,500,000
1834	190,000,000	25,000,000	5,750,000	85,000,000
1835	175,000,000	25,000,000	5,000,000	84,200,000
1836	180,000,000	25,000,000	7,500,000	79,500,000
1837	165,000,000	25,000,000	15,000,000	66,500,000
1838	175,000,000	50,000,000	20,000,000	86,900,000
1839	140,000,000	50,000,000	25,000,000	87,600,000
1840	110,000,000	25,000,000	21,500,000	75,500,000
1841				85,800,000
1842				89,000,000

Ce tableau montre 1° la production toujours croissante jusqu'en 1830 dans les colonies françaises ;

2° L'immobilité de la production dans les Antilles anglaises jusqu'en 1836, et sa décroissance depuis cette époque ;

3° Le développement de la production dans l'Inde depuis 1836.

Extrait d'un discours de lord Stanley, secrétaire d'état au département des colonies.

... Malgré la grande prospérité des nègres, on ne peut nier que les causes qui l'ont produite ont été d'un grave préjudice pour les planteurs, et ont fait un tort considérable au commerce de la Grande-Bretagne. Les planteurs supportent actuellement de grandes pertes qu'il est du devoir de la chambre de prendre en considération en chargeant une commission d'en préciser la source. Si ces pertes sont susceptibles de remède, on examinera quels sont les meilleurs moyens à adopter pour les diminuer. Des renseignements font connaître que dans certaines colonies le taux des salaires s'est élevé d'une manière si exagérée, ainsi que les autres dépenses de culture, qu'à moins que le gouvernement n'adopte des mesures convenables, les propriétaires de plusieurs plantations seront obligés de les laisser en friche. Une circonstance, entre autres, mérite toute l'attention d'une commission, et demande à être vérifiée contradictoirement. D'après un rapport envoyé à la Trinité, un comité de planteurs a réuni les preuves des frais énormes occasionnés par la culture des propriétés. Un comité semblable s'est formé à Démérari. Si les renseignements qui ont été fournis approchent seulement de la vérité, il paraît impossible de continuer à cultiver. Il a été établi que les dépenses de soixante-deux plantations à sucre, depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 octobre 1841, ont été de 5,455,000 francs, tandis que le produit ne s'est élevé qu'à 1,085,000 fr., ce qui a constitué une perte de 4,370,000 fr. pour ces propriétés réunies. Le même comité porte les dépenses de novembre et décembre à 6,425,000 fr., et le revenu total 1,560,000 francs, d'où il résulte 4,615,000 fr. de déficit. Sans se fier trop légèrement à l'exactitude scrupuleuse de ces renseignements, on doit cependant prendre en considération que le comité qui les a fournis a surtout interrogé les planteurs qui jusque alors avaient dirigé leurs propriétés avec le plus de succès. Le gouverneur Ligt, que l'on ne peut accuser d'être aveuglément prévenu en faveur des planteurs, ne s'est pas borné à transmettre les rap-

ports aux comités, il y a joint des renseignements fournis par une personne modérée et dévouée au gouvernement sur quatre plantations dont les dépenses ont été ruineuses. Si toutes les autres plantations étaient dans la même position, l'avenir des propriétaires serait en vérité désastreux. L'une des quatre plantations a pu obtenir quelques bénéfices, tandis que les trois autres ont eu à supporter une perte. Il eût été à désirer que ces renseignements fussent vérifiés par un comité, et ils semblent mériter l'investigation d'une commission nommée par la chambre..... Toutefois des obstacles sérieux semblent s'opposer à une immigration illimitée provenant de la côte d'Afrique; ce serait faire soupçonner le retour aux abus de la traite et exciter la défiance des puissances étrangères. Sans doute les immigrations libres placeraient les individus dans une position préférable à celle qu'ils ont dans leur propre pays, si le flot des immigrants était constamment dirigé vers les colonies, avec la facilité du retour en Afrique; rien ne pourrait être plus favorable aux intérêts de l'humanité, ainsi qu'aux progrès de la civilisation et de la religion parmi les tribus africaines; mais c'est un objet qui exige les plus grandes précautions.

